

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
AU SUJET DU PREAVIS No. 2/16**

| | |
|------------------------------------|---|
| Objet | A.-Travaux complémentaires pour l'aménagement et le déménagement des écoles d'Aubonne B.- Travaux d'aménagement, réfection et transformation au collège du Chêne |
| Crédit demandé | A.- CHF 190'000.00 B.- CHF 186'000.00 Total crédits demandés CHF 376'000.00 |
| Réalisation | A.- Déjà réalisé. B.- Eté 2016 |
| Coût de l'opération | 376'000.00 CHF |
| Financement | Par trésorerie et/ou emprunt aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal |
| Amortissement | Prélèvement aux fonds de renouvellement et de rénovation, compte 9282.18, qui montre un solde de CHF 517'244,40 au 31,12,2015 |
| Planification de la dépense | Ces deux investissements ne figurent pas au plan quinquennal 2016-2021 |

La Co-Fin s'est réunie le mardi 12 avril 2016. Avant délibérations, elle a brièvement assisté à la séance de la commission ad hoc, présidée par Madame Anne-Marie Piguet.

La Municipale, Madame Gisèle Burnet, présente à la séance de la commission, a répondu avec compétence aux questions que nous lui avons posées. Nous l'en remercions.

Remarque liminaire

La Commission des finances a pris note avec satisfaction du point A 1.3 du préavis, qui nous annonce que le crédit de 12 millions voté pour la construction du bâtiment du « Cœur du Chêne » est respecté.

A.- Travaux complémentaires pour l'aménagement et le déménagement des écoles d'Aubonne

La Co-Fin se réjouit des dispositions prises par la Municipalité, afin de réutiliser au mieux les équipements et mobilier libérés à Pré Baulan.

Elle déplore toutefois une fois de plus que le conseil soit mis devant un fait accompli. Les dépenses occasionnées par le déménagement et l'aménagement des locaux étant déjà prévisibles en fin d'automne 2015, un préavis aurait dû être déposé avant l'exécution des travaux.

Une part de ces travaux (Frs. 57'000.-) est traitée comme pour les nouveaux bâtiments et bénéficie de ce fait d'une location annuelle versée par l'ASSAGIE qui comprend :

Un amortissement sur 30 ans des travaux effectués, soit Frs. 1'900.- par année

Un intérêt versé pendant 30 ans, soit, au taux actuel de 3%, Frs. 1031.- par an.

B.- Travaux d'aménagement, réfection et transformation au collège du Chêne

Les arguments apportés par Madame la municipale Gisèle Burnet ont fini par convaincre la Co-Fin de la nécessité de « sacrifier » deux salles de classe à l'usage de la direction, du secrétariat et de l'accueil des écoles.

Les frais d'entretien annuel pris en charge par l'ASSAGIE étant de Frs. 9'000.- pour une classe, et de Frs. 4'500.- pour un bureau, ceci entraînera une diminution de rétribution de Frs. 9'000.- par année pour notre commune, et libérera ainsi pour autant, le personnel d'entretien pour l'exécution d'autres tâches.

Les travaux de réfection de l'ascenseur et de l'adaptation des sanitaires sont une nécessité, et n'engendrent pas d'autres commentaires.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, préavise positivement à l'octroi de ces crédits, pour un total de CHF. 376'000.00 TTC

La Commission des finances soutient l'amendement de la commission ad-hoc, et préavise favorablement à un crédit supplémentaire de CHF. 41'000.- pour la réalisation des toilettes et l'aménagement du préau.

Le rapporteur : Daniel Blanchard

Aubonne, le 20 avril 2016